COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/162

CRITERIUM CYCLISTE « PHILIPPE TACQUEZ »
INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route,
Vu le programme du Criterium Cycliste « Philippe Tacquez » 2025 organisé par le Vélo Club de St-Omer,
Considérant qu'il faut prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de cette manifestation sportive et éviter les accidents,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation de tous les véhicules sera interdite le dimanche 20 juillet 2025 pendant le criterium cycliste soit de 13h30 à 18h30 :

- rue de Dunkerque,
- rue de l'Aa,
- place du Rivage,
- rue du Général de Gaulle (la circulation des véhicules venant de Saint-Omer sera possible jusqu'à la Grand Place)

Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit le même jour aux mêmes heures dans les mêmes rues.

Art 3 : La signalisation de ces interdictions sera mise en place par les services municipaux.

Art 4 : Ces interdictions entreront en vigueur dès la pose des panneaux de signalisation réglementaires.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur l'adjudant commandant la brigade de gendarmerie de Watten qui est chargé de son exécution.

Fait à WATTEN, le 24 juin 2025
Le Maire.

****

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

MAIRIE DE WATTEN 59143

Daniel DESCHODT.